

COMPTE RENDU – Matinée d'échanges

« La Gouvernance des services d'eau au Sénégal »

Toulouse, le 20 septembre 2023 à l'Agence de l'eau Adour Garonne à Toulouse et en visioconférence



Le Programme Solidarité Eau, dans le cadre **de l'animation du Réseau Sénégal**, a organisé une mission d'échanges en France avec l'accueil d'une délégation sénégalaise multi-acteurs en septembre 2023. Ce rendez-vous annuel a permis de tenir, le 20 septembre, une matinée d'échanges entre acteurs œuvrant dans la solidarité internationale et la coopération décentralisée en France autour des problématiques d'actualité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au Sénégal et plus particulièrement sur la thématique de **la gouvernance des services d'eau**.

Pour cela, des présentations des orientations stratégiques de l'Etat du Sénégal, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, ont été exposées et des partages d'expériences ont été présentés.

La délégation sénégalaise était composée des personnes suivantes :

- **Dame Ndiaye**, Chargé des Opérations, Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes (CPCSP) du Ministère de l'Eau et l'Assainissement (MEA) ;
- **Moctar Sall**, Chef de Division Planification et Système d'Information à la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPPE) du MEA ;
- **Lamine Ka**, Secrétaire Général de l'Office des Forages Ruraux (OFOR) ;
- **Madiop Biteye**, Maire de la Commune de Darou Mousty, Représentant de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) ;
- **Aziz Faye**, ONG Le Partenariat et Coordinateur de la Plateforme nationale des Organisations de la Société civile pour l'Eau et l'Assainissement du Sénégal (POSCEAS) ;
- **Khadidiatou Ba**, Coordinatrice de pS-Eau – Réseau Sénégal.

La délégation sénégalaise et le pS-Eau remercient l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la mise à disposition de la salle Garonne et l'appui logistique pour l'organisation de cette journée.

Rappel du contexte sénégalais

Depuis 2014, le Sénégal a mis en place **une réforme de l'hydraulique rurale** qui implique une réorganisation de la gouvernance des services d'eau en milieu rural à travers la professionnalisation de la gestion de l'eau. En effet, celle-ci étant majoritairement communautaire en milieu rural, la gestion est davantage mise en délégation de service public et cela crée beaucoup de changements auxquels les acteurs doivent s'adapter.

Récemment, une évaluation de cette réforme a été effectuée et des recommandations ont été émises afin d'améliorer l'impact de cette réforme pour les usagers dans le but de les pourvoir en services de qualité.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal, au travers de son Ministère de l'Eau et l'Assainissement, dynamise de plus en plus sa politique de **Gestion Intégrée des Ressources en Eau**, essentielle pour une durabilité des ressources en eau et par conséquent de l'accès aux services d'eau pour les populations.

Compte-tenu de ce contexte, c'est donc la thématique de la Gouvernance des services d'eau au Sénégal qui a été au cœur des discussions pour cette matinée d'échanges.

Programme de la matinée

Animation : Khadidiatou Ba, pS-Eau Sénégal et Irvina Parrel, pS-Eau France

Mots d'ouverture par Valérie Bayche de l'Agence de l'eau Adour Garonne et Dame

Ndiaye, de la CPCSP du Ministère de l'Eau et l'Assainissement du Sénégal

Présentation 1 : Bilan 2022 Sénégal des actions de coopération décentralisée et non gouvernementale, Irvina Parrel, Programme Solidarité Eau (France)

Présentation 2 : Résultats de la Revue Annuelle Conjointe 2022, Dame Ndiaye, CPCSP

Présentation 3 : La Gouvernance des services d'eau en milieu rural au Sénégal, Lamine Ka, OFOR

Présentation 4 : Projet Diss'Eau, Thomas Lejeune, GRET et Aziz Faye, POSCEAS

Présentation 5 : La gestion des services d'eau à Darou Mousty, Madiop Biteye, Maire de Darou Mousty, Membre et représentant de l'AMS

Synthèse des échanges

L'Agence de l'eau Adour Garonne est très impliquée au Sénégal de par sa Coopération Institutionnelle avec l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal), de par son soutien aux projets de coopération et de solidarité pour l'eau et l'assainissement au Sénégal. Par ailleurs, elle appuie le financement du Réseau Sénégal depuis 2023.

De plus, en septembre 2023, **un appel à projets commun entre les six agences de l'eau françaises a été lancé, dénommé « Eau et Solidarités internationales »**, visant à accompagner les collectivités territoriales ou associations françaises dans la mise en place de projets favorisant un accès durable à l'eau et à l'assainissement auprès des populations vulnérables de 16 territoires partenaires où un programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est soutenu par les agences. Doté d'une enveloppe globale de 2 millions d'euros, l'appel à projets est ouvert du 1er septembre 2023 au 15 mars 2024. Certaines zones du Sénégal sont éligibles, pour plus d'informations : <https://eau-grandsudouest.fr/actualites/un-nouvel-appel-projets-interagences-pour-solidarite-internationale>

1-Présentation du bilan CDNG 2022 Sénégal, par Irvina Parrel du pS-Eau, à consulter ici.

Le Sénégal reste un des pays prioritairement bénéficiaires des aides françaises, que ce soient en termes d'actions de coopérations décentralisées et non gouvernementales, mais également au niveau des aides financières perçues des Agences de l'Eau et de l'AFD.

Retrouvez également le bilan CDNG 2022 Sénégal [complet ici](#).

Résumé des échanges avec le public

Une corrélation entre les actions de coopération décentralisée et non gouvernementales et les Objectifs du Développement Durable est faite. En effet, les actions doivent entrer dans [les critères et cibles en matière d'accès à l'eau et l'assainissement de l'ODD n°6](#).

La priorité internationale est de garantir les droits d'accès à l'eau et l'assainissement universels, donc peu d'études d'impact environnemental sont faites sur les infrastructures créées dans le cadre des actions de solidarité, puisqu'en général elles donnent un accès minimal à l'eau et l'assainissement aux populations qui leur permet une vie un peu décente. Mais en effet, de telles études pourraient s'engager, cela pourrait venir renforcer les démarches d'adaptation et de durabilité des projets. Mais se pose alors la question du coût de ces études à mettre en parallèle avec la taille des projets et l'impact recherché en termes d'accès aux droits.

Par ailleurs, le pS-Eau a mis en place des outils permettant d'élaborer des études d'impact qui sont en effet articulées autour de la qualité et de l'impact des services d'eau et d'assainissement.

En ce qui concerne l'assainissement, malgré les efforts conjoints de l'Etat sénégalais et des acteurs, les taux d'accès restent en effet relativement faibles (61,2%). Le pS-Eau encourage les porteurs de projets à intégrer ce volet, pour favoriser à des plus démunis, l'accès à un assainissement adéquat.

Le sous-secteur de l'assainissement a des aspects plus techniques que celui de l'eau, en raison de l'approche filière d'assainissement (collecte, transport, traitement) qui doit être considéré et cela est plus coûteux. Mais il est bien entendu possible d'inclure des sous-secteurs de la filière assainissement dans les projets. Des mutualisations sont également possibles avec l'ONAS (Office National de l'Assainissement du Sénégal) ou dans une logique d'intercommunalité (décret permettant la création d'ententes intercommunales datant de 2023).

Au Sénégal, il existe des Stratégies pour l'assainissement en milieu rural, dans les petits centres et dans le milieu urbain. L'ensemble de ces stratégies sont unifiés dans la SNA (Stratégie Nationale d'Assainissement) [Consultez le compte-rendu des échanges du 4 octobre qui inclut les Stratégies National Assainissement en milieux rural, urbain et dans les gros centres ruraux](#).

La prise en charge de certaines zones du Sénégal notamment le Centre doit être prioritaire. En effet, ces zones sont moins considérées par les acteurs car plus compliquées à gérer en raison des difficultés de qualité de l'eau notamment. Il existe des pistes de solution, pour décroître les coûts d'investissement et d'exploitation des ouvrages, comme la mise en place de l'énergie solaire, la gestion par régie des eaux (projet pilote) ou encore les transferts d'eau.

Lorsque le contexte est plus ardu et le projet plus lourd en termes de financement, il peut être intéressant de procéder en plusieurs étapes/phasages et examiner les possibilités de co-financement car la coopération soutient un effort local. Ainsi, au préalable le porteur de projet pourra effectuer et faire financer une étude : il est en effet possible de déposer des demandes de financement d'études auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne par exemple. Cela impliquera de disposer d'un cofinancement de 5% apporté par une collectivité du bassin Adour Garonne.

2-Présentation de la Revue Annuelle Conjointe au Sénégal, par Dame Ndiaye, [à consulter ici](#).

Annuellement, le Ministère de l'Eau et l'Assainissement à travers son dispositif de suivi-évaluation sectoriel établit la situation des performances, les enjeux et orientations stratégiques dans le secteur. Ces résultats sont partagés lors de la revue annuelle conjointe qui constitue le rendez-vous des acteurs institutionnels, des partenaires du secteur. Cette activité phare est coordonnée par la Cellule de Planification du ministère (CPCSP).

Relativement à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) pilotée par la DGPRES, les activités se déroulent au niveau national mais aussi à l'échelle des territoires pour une meilleure effectivité et efficacité.

3-Présentation sur la Gouvernance des services d'eau en milieu rural au Sénégal, par Lamine Ka, [à consulter ici](#).

L'OFOR est une société de patrimoine en charge de la gestion du service de l'eau en milieu rural au Sénégal. L'organisation est récente (2014) et son objectif est d'améliorer la qualité des services d'eau, au bénéfice des populations.

Récemment, dans le cadre de la réforme de l'hydraulique rurale, le territoire sénégalais a été découpé en plusieurs zones pour lesquelles des délégations de services publics (DSP) sont en cours de mises en œuvre. Tous les territoires ne disposent pas encore de DSP à cause de la diversité des contextes et de la nouveauté de cette réforme qui est encore à l'état de mise en œuvre progressive. L'OFOR réalise aussi des tests de gestion des services d'eau en Régie dans les îles de la Basse Casamance du Sénégal.

Résumé des échanges avec le public sur les deux présentations

Le prix de l'eau est décomposé comme suit : prix exploitant pour le service + part de patrimoine (amortissement châteaux d'eau et certains équipements) + taxe de l'Etat sénégalais (TVA, mais pas toujours appliquée selon les types d'usagers et le contexte). Sur ce tarif, les collectivités sénégalaises aimeraient qu'on rajoute un petit plus pour leur donner plus de moyens car de fait, même si la compétence n'est pas transférée aux communes, elles sont les plus proches des populations et reçoivent les premières requêtes en termes de demandes d'approvisionnement en eau potable.

Le prix exploitant est indexé sur l'évolution des conditions économiques. Dans le cadre des DSP, le privé est sollicité et peut participer aux investissements.

En milieu rural, la tarification est faite par catégorie d'usagers (éleveurs, maraîchers, abonnés bornes fontaines, abonnés domestiques, abonnés commerciaux...). La TVA n'est pas toujours appliquée afin de permettre aux populations de disposer de l'eau à un prix abordable. A savoir également, qu'un tarif plus bas est proposé aux usagers agricoles. Également, les périmètres encore gérés par les ASUFORS peuvent appliquer des tarifs différents, en raison du contexte et de l'état des infrastructures en gestion. En milieu urbain, la tarification est faite par tranche de consommation, mais au-delà de 20m³ des taxes sont appliquées.

Pour le financement du secteur à venir, l'état du Sénégal réfléchit à du blending financier. En effet, toutes les options doivent être considérées : Etat sénégalais, partenaire au développement, aide internationale, fiscalité, augmentation des tarifs lorsque possible, participation du secteur privé, financements verts ...

Dans le cadre des contrats de DSP, l'Etat joue sur la durée pour assurer une certaine rentabilité pour les privés et pour que les tarifs n'augmentent pas trop pour les usagers.

Pour la mise en œuvre de projets, pour le cas de l'eau agricole, une des pistes pour disposer d'une plus grande quantité est de valoriser les eaux assainies (réutilisation des eaux usées dépolluées). L'ONAS doit alors être impliquée puisqu'il faut faire attention aux normes de rejet selon l'usage. A noter, pour les recherches de financement en France, que la Loi Oudin n'inclut pas ce volet de gestion des eaux

pour l'agriculture. La porte d'entrée pour ces financements peut alors se faire par le biais de l'assainissement, avec des perspectives de valorisation sur l'agriculture ou par l'intermédiaire de la Loi Thiollière.

L'OFOR a pour mission principale de pourvoir en eau potable les populations, donc l'eau des forages peut être utilisée pour l'agriculture mais ce n'est pas sa priorité.

En matière d'assainissement, dans le cadre d'une nouvelle phase programme, la BAD (Banque Africaine de Développement) financera des ouvrages avec l'approche Marketing de l'assainissement et donc il y aura des perspectives pour les acteurs. Le pS-Eau peut également être sollicité pour appuyer à la formulation de projets d'assainissement (appui-conseil pour la mise en œuvre de projets et la recherche de financement).

Par ailleurs, il existe des dispositifs de financement agricole pour les acteurs sénégalais par le biais de l'ANIDA (Agence nationale d'insertion et de développement agricole).

Pour les DSP, des appels d'offre internationaux ouverts ont été réalisés et ont connu plusieurs phases de négociations. Des entreprises étrangères ont été sélectionnées mais in fine, les DSP sont mises en œuvre par des sociétés de projet de droit sénégalais qui sont la résultante du consortium d'entreprises sénégalaises et étrangères. Certaines phases de négociations incluent la participation des entreprises aux réalisations d'infrastructures.

L'OFOR est très mobilisée aux côtés des acteurs et collectivités pour la mise en œuvre de projets, mais ses moyens sont limités et les sollicitations sont nombreuses, compte tenu du contexte. L'Office travaille également en consortium avec des délégataires, des ONG, des organisations de la société civile, des associations d'utilisateurs et les services techniques de l'Etat.

Dans les zones où la qualité de l'eau n'est pas bonne (présence de sel ou de fluor trop importante), des transferts d'eau peuvent être possibles (à voir avec la DGPRE concernant la disponibilité des ressources) et le solaire peut être utilisé comme source d'énergie alternative moins coûteuse associé à des technologies de dessalement. Aussi, les eaux pluviales peuvent être valorisées, selon les saisons.

Lors de l'évaluation de la réforme de l'hydraulique rurale, plusieurs recommandations ont été émises et les décrets d'application de la loi SPEPA sont en cours.

A noter que le taux de recouvrement des factures d'eau en milieu rural est de 90%.

Concernant les cadres de concertation sénégalais, une articulation doit être réfléchie entre les CCE (Comités Communaux de l'Eau), les AUE (Association communale des Usagers de l'Eau). Tout cela sera réalisé en concertation avec les acteurs en charge de la gestion du service et ceux en charge de la gestion de la ressource.

Au niveau de la mise en œuvre de la GIRE au Sénégal, la territorialisation est en cours. Des cadres de concertation ainsi que des outils de planification seront mis en place à toutes les échelles (UGP, sous-UGP). Un des enjeux fort reste la pérennité et l'animation des cadres de concertation. Pour cela, des expérimentations sont en cours avec le GRET et l'OïEau par exemple. Une articulation doit être trouvée du niveau territorial jusqu'au niveau national.

Concernant la durabilité des ouvrages mis en place : la DGPRE est chargée de la connaissance des ressources et réalise lorsque possible des études préalables pour mieux connaître la ressource (qualité, quantité, typologie). Cela donne lieu éventuellement à des autorisations pour forer notamment quand le débit d'exploitation est supérieur à 5m³/h. Tout cela est mis en corrélation avec les demandes faites par l'OFOR et la SONES pour les prélèvements afin d'évaluer la pression sur la ressource. Des outils d'appui à la décision existent afin d'améliorer la durabilité des ressources et l'orientation des investissements.

4-Présentation du projet Diss'eau mis en œuvre par le GRET et la POSCEAS, par Thomas Lejeune et Aziz Faye, [à consulter ici](#).

Projet de sensibilisation et de participation de la Société Civile à la gestion et la gouvernance de l'eau et l'assainissement.

Résumé des échanges avec le public

Le financement de la société civile par une logique projet peut paraître particulier mais répond parallèlement à un besoin d'accès à des fonds pour la mise en œuvre d'activités concrètes. Pour précision, le rôle de la POSCEAS est un rôle fédérateur des organisations sectorielles et permet une mutualisation parmi les acteurs du secteur de l'accès à l'eau et l'assainissement. De plus, elle mobilise les acteurs et les pouvoirs publics autour de la thématique et joue également un rôle de contestation, de plaidoyer et d'alerte. Par exemple, elle a été très impliquée dans le Comité de pilotage de l'organisation du Forum Mondial de l'Eau de 2022 qui s'est tenu à Dakar et a participé à l'élaboration du Blue Deal. La plateforme a pour objectif la promotion de ses membres et en cela, s'engage à ne pas leur porter préjudice ni à être en compétition avec eux. Lorsque la POSCEAS s'investit dans un projet, il s'agit de projets sans compétition où elle est impliquée en binôme avec un membre pour un appui spécifique. De plus, la POSCEAS porte une réflexion sur la représentation et la mobilisation de la Société Civile sénégalaise et son accès aux financements qui est difficile.

Pour adhérer à la POSCEAS, il faut faire une demande écrite et le Mémoire et la Charte seront ainsi communiqués.

Les perspectives dans le cadre du projet DISS'Eau sont de mutualiser la plateforme de gestion des réclamations de l'OFOR et Jokkalandé, l'outil numérique d'appréciation de la qualité de service élaboré par le GRET et la POSCEAS.

5-Présentation d'un mode de gestion communautaire à Darou Mousty, par Madiop Biteye, Maire de Darou Mousty, [à consulter ici](#)

Bien que la réforme ait été mise en place, les privés sont présents seulement à 40% sur le territoire sénégalais, le reste est toujours en gestion communautaire (ASUFOR). Cette présentation permet un retour d'expérience du cas particulier de Darou Mousty, dans la région de Louga, dont la gestion communautaire qui implique la chefferie coutumière et religieuse.

Résumé des échanges avec le public

Pour faire face aux problématiques rencontrées, la commune s'implique, bien que la compétence de l'eau ne soit pas transférée. Elle appuie la gestion de l'eau, dont elle n'est pas partie prenante directe, en apportant un soutien pour les éventuelles réparations et pour faire de la facilitation/médiation. Des mesures d'incitation au paiement des factures, de sensibilisation des acteurs et des chefs coutumiers sont en cours.

Cette méthode de gestion n'est pas parfaite, mais elle témoigne d'une vision collective, ce qui est différent de l'individuel, avec la participation active du Marabout.

En revanche, des abus en matière de consommation d'eau ont été constatés et doivent être résolus. La gestion doit être réfléchie à nouveau et des pistes de solutions seront mises en œuvre avec les acteurs et les services de l'Etat.

- 1- Quel est le cadre mis en place entre la cellule de planification et collectivités territoriales pour la prise en charge des besoins des zones défavorisées pour une priorisation des investissements décentralisés ?**

Les élus locaux jouent un grand rôle car ils sont les premiers interlocuteurs des populations. Aussi, ils doivent tenir compte de cela dans les planifications communales.

Dans le cadre du projet PEPAM, la Cellule de planification du Ministère avait accompagné des collectivités territoriales (CT) dans l'élaboration de PLHA (Plan local d'hydraulique et d'assainissement) à l'échelle du territoire communal. Ce document de planification prend en compte toutes les zones, suivant une priorisation et un phasage des investissements. De nos jours, la planification de l'intervention du secteur de l'eau se fait à travers l'OFOR, les plans communaux de développement et plus tard dans le cadre des PLGIRE (plan local de la GIRE).

- 2- Quelle est la position de l'OFOR sur la délégation du service public dans la zone sud (Vélingara) ?**

L'OFOR a prévu de réaliser une étude pour la mise en délégation des ouvrages de la zone sud (Kolda, Sédhiou, Ziguinchor) sous forme de régie intéressée. Les résultats de l'étude permettront un découpage des différents périmètres à déléguer et l'élaboration des dossiers de sélection des opérateurs.

- 3- Le déploiement de l'OFOR à travers sa politique de délégation du service public, ne participe-t-il pas à l'affaiblissement de la coopération décentralisée en matière d'eau qui est très dynamique dans certaines communes ?**

Les chiffres ne montrent pas un désintérêt pour la coopération décentralisée au Sénégal, au contraire, on constate un regain des sollicitations en matière d'accès à l'eau et l'assainissement.

Par ailleurs le déploiement de l'OFOR va contribuer à renforcer les relations entre l'Etat et la coopération décentralisée en ce sens qu'il joue un rôle d'assistance technique, d'orientation et pourra co-financer/mutualiser avec certains projets.

- 4- Je comprends que l'OFOR doit remettre à niveau les ouvrages avant prise en main par le délégataire. Est-ce fait de manière exhaustive sur les périmètres, notamment en région de Tambacounda ? J'ai eu le retour de village où les pompes sont HS mais ni l'OFOR ni le délégataire ne viennent dépanner**

L'inventaire pour l'identification des travaux de remise à niveau se fait sur l'ensemble des systèmes de production du périmètre délégué. Il se fait de façon contradictoire avec le fermier. Pour le cas spécifique de la région de Tambacounda, l'inventaire est terminé et les travaux seront pris en charge par le nouveau financement de la BAD (PASEA-RD-).

- 5- Pouvez-vous préciser le rôle des Directions régionales de l'hydraulique par rapport à l'OFOR ? Les brigades des forages ruraux existent-elles encore ?**

les Divisions régionales de l'hydraulique accompagnent l'OFOR dans la réalisation de ses missions au niveau déconcentré. Il s'agit entre autres du suivi des travaux, de la couverture en eau des cérémonies religieuses, de la supervision des projets etc. Les brigades des puits et forages (BPF) existent toujours et sont dans toutes les régions.

6- L'OFOR travaille-t-il à capitaliser les initiatives des ONG relatives au recueil des réclamations des usagers dans la fourniture du service?

L'OFOR signe de protocoles d'entente avec certaines ONG pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur programme (cf Plateforme OFOR-ONG). Pour ce qui concerne la réclamation des usagers, des initiatives sont en cours avec le POSCEAS.

7- Quelle stratégie pour encourager et accompagner les initiatives de la diaspora soutenues par les agences de l'eau et les collectivités territoriales du Nord ?

Ces acteurs peuvent solliciter le pS-Eau en France (le siège est à Paris et il existe plusieurs antennes en région, [coordonnées des équipes pS-Eau à consulter ici](#)) et le PAISD au Sénégal. L'appui de ces deux structures consiste à accompagner les acteurs sur la gestion de projet eau et assainissement, la recherche de partenaires et la mise en lien ainsi que la recherche de financements.

8- Les délégataires ont-ils un planning de maintenance préventive à respecter et sur les zones rurales ? Cela concerne-t-il toutes les installations hydrauliques de la zone ou y a-t-il une taille minimum de village ?

La maintenance préventive est un des indicateurs qui fait l'objet de suivi dans le contrat de performance entre l'OFOR et le fermier. Des audits de la maintenance avec des experts indépendants se font également dans les périmètres de DSP.

9- Pour l'OFOR, quelle sera la contribution des Délégataires de Service Public (DSP) dans le suivi de la qualité de l'eau des forages ? Compte tenu des changements climatiques, quelles sont les dispositions prises pour avoir les ouvrages résilients ?

Les DSP sont tenus de contracter avec des laboratoires indépendants pour l'analyse de l'eau distribuée. Il y'a un certain nombre de paramètres qui sont suivis. Par ailleurs, l'OFOR fait des analyses contradictoires pour s'assurer de la fiabilité des informations transmises par les DSP.

Informations et boîte à outils :

- [Site du pS-Eau](#), [documents de référence](#) et [base de données du pS-Eau](#) en accès libre
- [Guide de l'AECT pour l'eau et l'assainissement](#)

Contacts Réseau Sénégal, pS-Eau :

Irvina Parrel, antenne de Toulouse : irvina.parrel@pseau.org

Khadidiatou Ba, basée à Dakar : khadidiatou.ba@pseau.org

Contacts délégation :

Dame Ndiaye, damendiaye@gmail.com

Moctar Sall, sallmoctar@yahoo.fr

Lamine Ka, sg@forages-ruraux.sn

Madiop Biteye, madiopbiteye@hotmail.com

Aziz Faye, zizz68@yahoo.fr